



CODE SPORTIF

— ● —
SNOOKER



SAISON
2026-2027

SOMMAIRE

1. Règlement de fonctionnement du championnat régional de snooker.....	3
2. Droit de participation.....	3
3. Modalités de diffusion d'informations et de communications.....	3
3.1 Inscriptions, convocations et tirage au sort.....	3
4. Organisation.....	4
4.1 Le (ou la) responsable sportif de ligue.....	4
4.2 La commission snooker.....	5
4.3 Le directeur de jeu.....	6
4.4 Le district.....	6
5. Déroulement des tournois régionaux.....	7
5.1 Système de jeu.....	7
5.2 Perte de temps et comportement antisportif.....	7
5.3 Format des tournois.....	8-9
5.4 Barème des points et classement.....	10
5.5 Le club hôte.....	11
6. Tournois qualificatifs régionaux (TQR).....	12
7. Coupes de la ligue.....	13
8. Absences et retards en cours de saison.....	14
9. Règles du jeu.....	14
10. Tenue sportive.....	15
11. Discipline.....	15
12. Arbitrage.....	15
13. Coordonnées utiles.....	15

Le présent code sportif est élaboré par la commission sportive de snooker de la ligue de Billard Nouvelle Aquitaine et valable pour la saison **2026-2027**, il n'est pas rétroactif et ne peut justifier un classement, un évènement ou un moyen de recours concernant les faits des saisons précédentes.

Le code sportif ne peut être modifié en cours de saison.

Il est disponible sur demande et mis à disposition sur le site de la ligue de Billard Nouvelle Aquitaine. L'inscription à un tournoi de la ligue vaut acceptation du présent code sportif, les joueurs s'engagent donc à le respecter.

Dans le cas d'une situation non prévue par le code sportif, le ou la responsable snooker prendra une décision et l'ajoutera pour la saison suivante.

Sauf mention contraire dans le présent code sportif, les règles officielles du snooker s'appliquent dans les autres cas.

Il appartient à chaque joueur d'en prendre connaissance.

Date : 22/08/2026

1. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CHAMPIONNAT DE SNOOKER

Le championnat de Snooker de la Ligue Nouvelle-Aquitaine suit une structure précise afin de garantir l'équité et la compétitivité entre les joueurs.

Il est organisé sous forme de tournois régionaux, où chaque tournoi permet aux joueurs d'accumuler des points pour leur classement.

Ces tournois sont régis par des règles définies par la Fédération Française de Billard (FFB) www.ffbillard.com/, garantissant l'harmonisation des compétitions au niveau national.

2. DROIT DE PARTICIPATION

Les tournois régionaux sont des tournois organisés tout au long de la saison par la commission Snooker de la Ligue Nouvelle Aquitaine, et ne peuvent pas être organisés aux mêmes dates que les Tournois Qualificatifs de Zone (TQZ) et les compétitions nationales.

Chaque joueur accumule des points en fonction de ses résultats dans ces tournois, ce qui constitue un classement général.

La commission sportive régionale détermine le nombre minimum de tournois requis chaque année, ce qui assure un volume suffisant de compétitions pour une évaluation juste des performances des joueurs dans chaque région.

Cela encourage également les joueurs à participer activement, puisque plus ils participent, plus ils ont de chances d'améliorer leur classement. Ainsi, seuls les joueurs ayant une licence valide peuvent s'inscrire aux tournois, ce qui prévient la participation de personnes extérieures à la ligue.

Tous les joueurs inscrits au Snooker Masters ont l'interdiction de participer aux tournois de ligue. Ils seront autorisés à participer aux qualifications dans la Ligue pour la Coupe de France, et aux Tournois Qualificatifs Régionaux (TQR) des catégories Sénior, Féminine, U16, U18 et U21 si concernés.

3. MODALITE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATIONS

Toutes les informations à destination des clubs et/ou des joueurs concernant les compétitions régionales et leur organisation seront communiquées par mail par la commission régionale de snooker en début de saison avant les compétitions. Tout au long de la saison et pour chaque tournoi de ligue, des informations utiles seront diffusées sur la page d'accueil Cuescore.

Toute demande d'informations concernant les compétitions se font via les adresses mails et/ou les numéros de téléphone communiqués sur la plateforme Cuescore, et ce pour chaque tournoi organisé.

Pour toute autre information, les joueurs s'adressent à leur club respectif, et les clubs s'adressent à la (le) président(e) de la commission snooker de la ligue de Billard Nouvelle Aquitaine

3.1 INSCRIPTIONS-CONVOCATIONS ET TIRAGE AU SORT

3.1.1 **L'inscription au championnat** est gratuite. Il est obligatoire que les inscriptions soient effectuées via la plateforme en ligne Cuescore. <https://cuescore.com>.

Cela garantit une gestion fluide et professionnelle des inscriptions, en plus d'assurer que chaque joueur est correctement inscrit et enregistré avec ses identifiants uniques.

3.1.2 **La date limite d'inscription** est le mercredi précédent le tournoi à midi. Elle engage la responsabilité individuelle de chaque joueur. La liste des joueurs uniquement pour la division 1 Noire est publiée sur Cuescore. Chaque joueur doit obligatoirement en prendre connaissance, elle tient lieu de convocation. L'heure de début du match y figure.

3.1.3 **Un format sportif provisoire** sera précisé à **l'ouverture des inscriptions** sur la plateforme Cuescore. Il deviendra **définitif ou bien ajusté en fonction du nombre d'inscrits**. Nota : le format sportif définitif de chaque tournoi sera précisé **après clôture des inscriptions**.

3.1.4 **Le tirage au sort** aura lieu le même mercredi précédent chaque compétition via l'application en ligne Cuescore.

3.1.5 **L'horaire de début de compétition** est fixé à **9h** au plus tôt et **une convocation** des joueurs à **8H30**. *Aucune convocation ne peut prévoir un début de jeu le matin avant 9h.*

3.1.6 En fonction du tirage, du nombre de joueurs engagés et des contraintes d'organisation, **une division peut débiter la veille au soir à partir de 18h** en présence d'un directeur de jeu et possiblement d'un arbitre. Cette possibilité relève de l'appréciation de l'organisateur et de la Commission Sportive Régionale, et s'appliquera **si nécessaire à partir du deuxième tournoi**.

4. ORGANISATION

4.1 LE OU LA RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE

Le(la) Responsable sportif régional(e) a une mission de coordination, d'organisation et de développement du snooker à l'échelle de la région. Missions principales :

4.1.1 Planification et organisation :

Créer tous les tournois régionaux sur Cuescore en amont de la saison, en fonction du calendrier défini, du format de jeu.

Désigner les Directeurs de jeu pour chaque tournoi sur la base d'un volontariat.

Établir un calendrier sportif complet pour la saison (tournois, championnats, Coupe...).

Peut aussi déléguer ces missions à un membre de la Commission Snooker

4.1.2. Lien avec les instances fédérales :

Transmettre les résultats officiels et les comptes-rendus sportifs à la Commission Nationale Sportive de la Fédération française de billard (FFB).

4.1.3. Développement régional du snooker :

Favoriser la promotion de la discipline auprès des clubs de la région.

Encourager la participation, la formation d'arbitres, le respect du code sportif et le recrutement de nouveaux joueurs.

Assurer un suivi des performances et un accompagnement des joueurs vers les échelons nationaux.

4.2 COMMISSION SNOOKER

Rôle de la Commission Snooker de la ligue de billard Nouvelle Aquitaine

Règlement de fonctionnement et missions

4.2.1 Rôle général de la commission Snooker

La Commission Snooker est une commission technique instituée par le comité directeur de la ligue. Elle agit par délégation de celui-ci et a pour mission de travailler sur tous les sujets relevant de sa spécialité, dans les limites de ses compétences.

Elle a notamment pour rôle de :

- Étudier les sujets qui lui sont soumis par le comité directeur.
- Contribuer à l'élaboration de projets de développement de la discipline snooker au sein de la ligue.
- Veiller à la mise à jour et à la bonne application des règlements, dans le respect des directives fédérales et de ligue.
- Répondre, par l'intermédiaire du secrétariat, à toutes les questions spécifiques soulevées par les clubs ou correspondants locaux en lien avec le snooker.
- Soumettre ses propositions au comité directeur, seule instance habilitée à les ratifier ou à les modifier.

Remarque : *La commission de discipline, bien que pouvant concerner le snooker, est une entité indépendante, qui agit de manière autonome et assume seule ses responsabilités.*

4.2.2. Composition et fonctionnement

Tous les membres de la commission Snooker doivent être titulaires d'une licence FFB en cours de validité.

Le président ou la présidente de Commission Snooker est obligatoirement membre du Comité Directeur de la Ligue

À ce titre :

Il (elle) est tenu(e) d'informer régulièrement le comité directeur de toute évolution dans la composition de la commission.

Il(elle) peut constituer, selon les besoins, des groupes de travail thématiques ou temporaires.

Il(elle) peut investir certains membres dans des missions d'étude ponctuelles.

Il(elle) est également autorisé(e) à faire appel à des experts qualifiés extérieurs pour consultation ou appui technique.

4.2.3. Participation aux travaux de la commission

Tout membre du bureau de la ligue peut assister, de plein droit, aux réunions de la commission Snooker, avec voix consultative.

Les réunions de la commission donnent lieu à un compte rendu, adressé au comité directeur.

Le cadre de fonctionnement permet à la Commission Snooker de jouer pleinement son rôle d'expertise, de coordination et de développement au sein de la ligue, tout en respectant les principes de collégialité, de transparence et de responsabilité.

4.3 LE DIRECTEUR DE JEU

Rôle du Directeur de jeu – Compétition régionale de snooker

Sous l'autorité du (ou de la) Responsable sportif de la Ligue, le Directeur de jeu est garant du bon déroulement sportif, administratif et réglementaire de chaque tournoi régional de snooker.

Missions principales :

- **Gestion sportive du tournoi :**
- **Saisir et mettre à jour les résultats des matchs et les classements** en temps réel sur Cuescore.
- **Renseigner les tours de jeu, et appliquer** le règlement du **format sportif**
- **Produire un compte-rendu sportif** à l'issue du tournoi à destination du Responsable sportif de la ligue.
- **Application du règlement :**
- **Veiller au respect du code sportif** de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine et du règlement fédéral.
- **S'assurer du respect de la tenue vestimentaire réglementaire** par les joueurs.
- **Vérifier** l'agencement de la salle et le bon état du matériel
- **Faire respecter l'interdiction** de fumer et de vapoter dans l'enceinte de la salle durant les compétitions
- **Faire respecter l'article 4.3 du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Billard -Titre IV -Discipline**, portant sur la **lutte contre l'abus d'alcool** (*Le taux maximal autorisé est de 0,50 g d'alcool par litre de sang.*)
- **Intervenir en cas de comportement anti-sportif : avertissement** oral et signalement au responsable sportif si récidive ou comportement grave.
- **Disqualifier les joueurs transgressant les règles**
- **Lien avec l'arbitrage :**
 - **Informé le référent de l'arbitrage** désigné pour le tournoi de tout incident ou situation à arbitrage spécifique.
 - **Collaborer avec les arbitres ou joueurs-arbitres** pour garantir le bon déroulement des rencontres.

4.4 DISTRICTS

Nombre de districts effectifs : 2

District Centre Nouvelle Aquitaine avec 3 tables

District Nord Nouvelle Aquitaine avec 2 à 4 tables

Chaque tournoi de championnat régional de district comptera pour le classement général de ligue de la saison en cours.

En cas de création d'un nouveau district, le code sportif de la ligue de Billard Nouvelle Aquitaine s'applique.

5. DEROULEMENT DES TOURNOIS REGIONAUX ET FONCTIONNEMENT

TITRE I- DISPOSITIONS RELATIVES AU DEROULEMENT DES MATCHS

5.1 – Suppression du timing des matchs selon les directives de la commission nationale de Snooker jusqu'à nouvel ordre.

Le chronométrage des matchs n'est pas appliqué dans les compétitions régionales de snooker de la Ligue de Billard Nouvelle-Aquitaine.

En conséquence, le respect du rythme de jeu, du planning de la compétition et de l'équité entre les participants est assuré par les dispositions particulières prévues au présent code sportif

5.2 – Perte de temps et comportement antisportif conformément à la section 4 Article 3 des règles officielles du snooker.

5.2.1 Principe général

Tout joueur est tenu d'adopter un rythme de jeu compatible avec le bon déroulement de la compétition, dans le respect des autres joueurs, du planning de la journée, des conditions d'organisation et de l'autorité sportive.

Constitue une perte de temps susceptible de sanction, tout comportement par lequel un joueur retarde de manière excessive, répétée ou manifestement injustifiée le déroulement normal du jeu.

Cette appréciation relève du Directeur de jeu, ou de l'arbitre lorsqu'un arbitre est désigné.

5.2. 2 Appréciation de la perte de temps

La perte de temps s'apprécie au regard de l'ensemble des circonstances de jeu, et notamment de la difficulté objective de la situation sur la table ;

du caractère répété, anormal ou manifestement abusif du temps pris avant de jouer ;

de l'absence de motif légitime justifiant la durée de réflexion ;

de l'état d'avancement de la rencontre ;

de l'impact du comportement du joueur sur le déroulement de la compétition.

Le seul dépassement d'un temps indicatif de réflexion ne constitue pas, à lui seul, une faute automatique. L'appréciation demeure circonstanciée et laissée à l'autorité du Directeur de jeu.

5.2.3. Rappel des règles officielles du snooker-Section 4 Article 3

Perte de temps

(a) Si un joueur prend un temps anormalement long pour jouer ou sélectionner un coup, l'arbitre l'avertira que, en cas de récidive pendant le match en cours, la frame sera attribuée à son adversaire. (b) Si l'arbitre a donné un avertissement à un joueur pour perte de temps selon (a) ci-dessus, il l'avertira que la frame sera attribuée à son adversaire en cas de récidive. (c) Si l'arbitre a attribué une frame à un joueur pour perte de temps de la part de son adversaire et que ce dernier recommence à perdre du temps, l'arbitre attribuera une frame à ce joueur à chaque récidive de son adversaire.

5.3 – Manche décisive en format réduit

Afin d'éviter une durée trop longue des rencontres et de permettre le respect du planning des compétitions, **toute manche décisive disputée à égalité dans un match régional se joue en format réduit à 10 rouges au lieu de 15 selon le cahier des charges de la Commission Nationale de Snooker**

Cette disposition s'applique à toutes les compétitions régionales de snooker organisées par la Ligue, sauf disposition particulière contraire prévue dans le règlement de l'épreuve (nombre de joueurs, shoot out ...par exemple)

5.4 – Limitation des Miss

5.4.1. Objet de la disposition

Afin de limiter les durées excessives résultant de remises en situation répétées sur une même position, les compétitions régionales de snooker de la Ligue de Billard Nouvelle-Aquitaine appliquent la règle particulière suivante.

5.4.2 Limitation des Miss

Sur une même situation de jeu, **le nombre de Miss demandés par l'adversaire au titre du "foul and a miss" est limité à trois (3) selon les directives de la Commission Nationale de Snooker.**

Au-delà de **ces trois miss**, l'adversaire devra :

soit jouer lui-même depuis la position laissée ;

soit faire rejouer le joueur fautif depuis la position laissée ;

5.5 – Situation de "snookers required" selon le seul cahier des charges de la Commission Nationale de Snooker

5.5.1. Principe

Afin de fluidifier le déroulement des compétitions régionales, une disposition particulière est prévue lorsque l'écart au score ne permet plus à un joueur de revenir qu'en obtenant plusieurs fautes de son adversaire.

5.5.2 Situation de trois snookers ou plus requis

Lorsqu'un joueur se trouve dans une situation avec 40 points d'écart et 27 points sur la table et où il lui faut obtenir au minimum trois snookers pour pouvoir revenir au score, **l'arbitre ou l'adversaire si auto arbitrage déclare la fin de la frame.**

5.5.3 Portée de la disposition

Le présent article a pour objet de favoriser le bon déroulement de la compétition et de limiter les fins de manches excessivement longues lorsque l'issue sportive apparaît très fortement compromise.

Il ne constitue pas une modification des règles officielles du snooker en dehors du cadre des compétitions régionales organisées par la Ligue.

TITRE II – ORGANISATION DES DIVISIONS RÉGIONALES

5.6 – Divisions régionales dans tous les districts

Les compétitions régionales de snooker sont organisées en **deux divisions par district** :
Division 1 Noire et **Division 2 Rose**.

5.6.1– DIVISION 1 NOIRE

5.6.1.1 Composition

La Division 1 Noire est composée de **12 joueurs si 3 tables ou 8 joueurs si 2 tables ou 4 joueurs si 1 table, selon les directives de la Commission Nationale de Snooker.**

5.6.1.2. Répartition des joueurs en fonction des districts

- **District Centre Nouvelle Aquitaine**

La répartition des **12** joueurs est arrêtée comme suit :

12 joueurs issus du classement général de ligue de la saison précédente, pris dans l'ordre du classement.

- **District Nord Nouvelle Aquitaine**

La répartition des **12** joueurs est arrêtée comme suit :

Les 12 meilleurs joueurs du district Nord Nouvelle Aquitaine sélectionnés dans le classement général de la ligue de la saison précédente

❖ **Cas particulier 1: Si des joueurs masters réintègrent le circuit régional, ils sont prioritaires** sur des joueurs éligibles à la D1 noire.

❖ **Cas particulier 2 : Si désistement de joueurs** prévus dans cette division, les joueurs suivants au classement peuvent être sélectionnés et/ou des Wild Cards peuvent être attribuées par la Commission Régionale de Snooker.

5.6.1.3. Attribution des Wild Cards

Les Wild Cards sont attribuées par la Commission Sportive Régionale au regard de l'intérêt sportif de la compétition et des résultats du joueur concerné.

La Commission peut notamment tenir compte :

- des résultats obtenus en compétitions régionales, nationales ou fédérales ;
- des victoires ou podiums en tournoi ;
- du niveau de jeu démontré sur la saison ;
- de la reprise d'activité ou du retour à la compétition d'un joueur de niveau confirmé ;
- de toute circonstance sportive particulière jugée pertinente.

Les décisions d'attribution des Wild Cards relèvent de la seule appréciation de la Commission Sportive Régionale de Snooker.

5.6.1.4. Format sportif

La Division 1 Noire se dispute sous la forme d'un **double KO à élimination directe**, selon un tableau cuescore **12-4** avec une distance de jeu en best of 3, et une formule 15 reds sauf sur la frame décisive 10 reds. Le format sportif pourra être adapté par la direction du jeu en fonction du nombre d'inscrits

5.7 – DIVISION 2 ROSE

5.7.1. Principe

La **Division 2 Rose** est accessible en **inscription libre**, sous réserve du respect des conditions d'engagement fixées par la Ligue, dans la limite des places disponibles à savoir **16 joueurs maximum par district** et du nombre de tables.

5.7.2. Format sportif

Le **format de la Division 2 Rose** est fixé par la Commission Sportive Régionale en fonction du nombre d'inscrits. **Double K.O à élimination directe, distance de jeu best of 3, et une formule 15 reds sauf sur la frame décisive 10 reds**

5.8 : Têtes de séries

Pour chaque division des districts respectifs, des joueurs seront considérés comme têtes de série à compter du deuxième tournoi de la saison en cours sur la base du premier classement provisoire de chaque tournoi régional par division.

Nombre de têtes de série par division : si 12 joueurs inscrits : 3, et si 16 joueurs : 4

Pour chaque division, le nombre de têtes de série sera redéfini en fonction du nombre d'inscrits et du format sportif de la compétition.

5.9 FORMAT DES TOURNOIS

Le format des tournois est flexible et peut être ajusté en fonction du nombre de participants.

Formats sportifs possibles :

- **Phases de poules** (2 poules de 4, 3 poules de 4, 3 poules de 3, 4 poules de 4) les deux premiers de chaque poule sortent en demi-finale, quart de finale ou huitième de finale. Si égalité dans une poule : 1. Différence de frame ou 2. Match particulier ou 3. Re-spotting black en best of 3 ou bien 4. Tirage au sort)
- **Double K.O à élimination directe**
 - ❖ **Distances de jeu possibles** : Best of 3 (premier à 2), Best of 5 (premier à 3)

Nota: la règle des 3 miss maximum devra être respectée.

5.10 BAREMES DES POINTS ET CLASSEMENT

5.10.1 BAREMES DES POINTS sur les directives de la Commission Nationale de Snooker

CLASSEMENT	DIVISION 1 NOIRE	DIVISION 2 ROSE
1	147	85
2	100	56
3	75	42
4	63	35
5	55	31
6	49	28
7	45	26
8	42	24
9	40	23
10	38	22
11	37	21
12	36	20
13	35	19
14	34	19
15	33	19
16	32	19
17 et +	31	18

5.10.2 CLASSEMENT

Tous les classements des tournois régionaux seront consultables après chaque tournoi sur la plateforme en ligne <https://cuescore.com/> Un classement général de ligue toutes divisions confondues sera établi.

Nota : Sur les 5 tournois organisés par division, les 4 meilleurs résultats de chaque joueur seront pris en compte pour le classement final de la saison sportive.

Les points de ligue n'ont pas d'impact sur le classement ranking national.

Le classement général de ligue toutes divisions confondues et tout district confondu permettra de définir le champion de ligue et les qualifiés pour le play-off national.

La moyenne du nombre de participants par tournoi servira de référence pour calculer le nombre de qualifiés par ligue pour le play-off.

5.11 LE CLUB HÔTE

Obligations du club hôte – Compétitions régionales de snooker

- **Ouverture du club** : le club hôte ouvre ses locaux si besoin la veille de la compétition afin de permettre aux joueurs présents de s'entraîner, **et 30 minutes avant le début des compétitions.**
- **Restauration** : le club propose, pendant toute la durée de la compétition, **une offre de restauration chaude ou froide adaptée à la pratique sportive** (repas équilibrés, fruits, collations, hydratation...).
- **Matériel** : les tables, billes et l'ensemble du matériel doivent être nettoyés, entretenus et parfaitement opérationnels avant le début de la compétition.
- **Direction de jeu** : le club transmet à la commission régionale de snooker **une liste de personnes** susceptibles d'assurer la gestion de la compétition ; **le ou les directeurs de jeu sont validés par la Commission Régionale de Snooker.**
- **Coordination** : pour toute question relative à l'organisation sportive, **le président du club hôte est en relation avec le responsable sportif snooker de la Ligue de Billard Nouvelle-Aquitaine et la présidence de la Commission Snooker.**
- **Respect des directives** : le club hôte applique les décisions, consignes et modalités d'organisation définies par la Commission Régionale de Snooker pour garantir une organisation homogène sur l'ensemble des compétitions régionales.

6.TOURNOIS QUALIFICATIFS REGIONAUX (TQR)

6.1 Organisation des Tournois Qualificatifs Régionaux-Qualification Championnat de France

6.1.2 Tournoi Qualificatif Régional Féminin

Conditions de participation : Ensemble des joueuses, quel que soit leur âge.

Format sportif : Poules ou double K.O en fonction du nombre d'inscrites

Nombre de TQR féminin : 2 sur le même week-end

Nombre de participantes maximum : 12

Lieu de Compétition : District Centre Nouvelle Aquitaine

6.1.3 Tournoi Qualificatif Régional Sénior

Conditions de participation : Joueurs-euses âgé-e-s de 40 ans ou plus au 1er Septembre de la saison en cours.

Format sportif : Poules ou double K.O en fonction du nombre d'inscrits

Nombre de TQR Sénior : 3 suivant la répartition suivante :

- 1 TQR Sénior dans le district Nord Nouvelle Aquitaine
- 1 TQR Sénior dans le district Centre Nouvelle Aquitaine
- 1 TQR Sénior Final dans le district Centre Nouvelle Aquitaine pour déterminer le ou les qualifiés pour le Championnat de France Sénior

Nombre de participants maximum : 16 si 3 tables et 12 si 2 tables

Les 16 meilleurs joueurs du classement général des TQR des deux districts Centre et Nord seront qualifiés pour le TR Sénior Final.

6.1.4 Tournoi Qualificatif Régional Junior

Les 3 TQR juniors se joueront sur le même week-end afin d'éviter des déplacements.

En fonction du nombre d'inscrits, les TQR pourront se jouer **sur 2 jours**.

La date limite pour organiser les TQR est la mi-décembre de la saison en cours.

Nota : Un joueur U16 sera aussi éligible, s'il le souhaite, à participer à la catégorie U18 et U21.

6.1.4.1 Tournoi Qualificatif Régional Junior U16

Conditions de participation : Joueurs(ses) âgés de moins de 17 ans au 31 Août de la saison en cours.

Format sportif : Poules ou double K.O à élimination directe en fonction du nombre d'inscrits

Nombre de TQR : 1 sur une journée

Lieu de compétition : District Centre Nouvelle Aquitaine

6.1.4.2 Tournoi Qualificatifs Régional Junior U18

Conditions de participation : Joueurs(ses) âgés de moins de 19 ans au 31 Août de la saison en cours.

Format sportif : Poules ou double K.O à élimination directe en fonction du nombre d'inscrits

Nombre de TQR : 1 sur une journée - **Lieu de compétition :** District Centre Nouvelle Aquitaine

6.1.4.3 Tournoi Qualificatif Régional Junior U21

Conditions de participation : Joueurs(ses) âgés de moins de 22 ans au 31 Août de la saison en cours.

Format sportif : Poules ou double K.O à élimination directe en fonction du nombre d'inscrits

Nombre de TQR : 1 sur une journée - **Lieu de compétition :** District Centre Nouvelle Aquitaine

7.COUPES DE LA LIGUE

Afin de limiter les déplacements des joueurs et de leur permettre de poursuivre la compétition après leur élimination, la Coupe de la Ligue Six Reds et la Coupe de la Ligue Shoot Out sont organisées en parallèle de la Coupe 15 Reds, durant le même week-end. Ces deux épreuves sont indépendantes du processus de qualification pour la Coupe de France.

L'inscription à ces trois épreuves distinctes est ouverte à tous les licenciés affiliés à un club FFB de la Ligue de Billard Nouvelle Aquitaine. **Le nombre de joueurs pouvant s'inscrire est limité à 24.**

Les inscriptions doivent se faire en ligne via cuescore.com sur chaque formule de jeu.

7.1 COUPE DE LA LIGUE 15 Reds ouvrant droit à une place qualificative pour la Coupe de France

Format de la compétition : tirage intégral à chaque tour, élimination directe, pas de têtes de série. Les demi-finales et finales se joueront en best of 5. Le directeur de jeu se réserve le droit de modifier la longueur des matchs.

7.2 COUPE DE LA LIGUE 6 Reds ne donnant pas accès à une qualification pour la Coupe de France, selon les directives de la Commission Nationale de Snooker.

Format de la compétition : tirage intégral à chaque tour, élimination directe, pas de têtes de série. Les demi-finales et finales se joueront en best of 5. Le directeur de jeu se réserve le droit de modifier la longueur des matchs.

7.3 COUPE DE LA LIGUE Shoot Out ne donnant pas accès à une qualification pour la Coupe de France, selon les directives de la Commission Nationale de Snooker.

Les règles du Shoot Out s'appliquent.

[Règles Shoot out Snooker.pdf](#)

Lieu de la compétition pour les trois coupes : District Centre Nouvelle Aquitaine

8.ABSENCES ET RETARDS EN COURS DE SAISON VALABLE POUR TOUTES LES DIVISIONS

8.1 Absents car non inscrits :

Si un joueur est prévu pour jouer dans une division, et s'il est absent car non inscrit, alors au tournoi suivant, il restera dans sa division. Si un joueur a oublié de s'inscrire, il ne pourra pas être repêché une fois passée la date de clôture des inscriptions

8.2 Absents inscrits sans certificat médical ou absence injustifiée :

Les joueurs inscrits et absents lors d'un tournoi sont déclarés Forfaits, ce qui signifie qu'ils ne marquent aucun point pour le tournoi en question.

Nota : Si Un joueur est prévu pour jouer dans une division, et s'il est absent, alors au tournoi suivant, il restera dans sa division.

Le joueur serait passible de sanctions comme prévu par l'article 4.3 du règlement disciplinaire de la FFB.

8.3 Absents inscrits avec certificat médical ou absence justifiée :

Le joueur marquera les points du dernier de sa division mais il restera dans sa division pour le tournoi suivant. Le joueur ne serait pas passible de sanctions disciplinaires

8.4 Les retards sont strictement pénalisés

Application de l'article 2.7.03 du Code sportif national de Snooker.

Absent au début de son match : **Perte de la première frame**

15 minutes de retard : **Perte du match, et exclusion du tournoi.**

Nota : Le directeur de jeu peut à son appréciation décider de réintégrer le joueur pour les raisons suivantes : santé, accident, panne de moyens de locomotion.

9.REGLES DU JEU

Les règles officielles du snooker sont définies dans le chapitre II du code sportif national disponible sur le site de la Fédération Française de Billard www.ffbillard.com/

10.TENUE SPORTIVE

Tenue sportive réglementaire

Description des modèles de polos autorisés	Polo à col classique ou col rond	Le polo doit être rentré dans le pantalon* et y rester en position de jeu. *Les joueuses sont autorisées à porter le polo hors du pantalon, dès lors que le haut du pantalon reste couvert en position de jeu.
	Manches courtes ou longues	
	Patte de boutonnage : fermeture éclair ou boutons	
Marquage obligatoire : - Le logo ou l'écusson du club doit être positionné sur la poitrine à droite ou à gauche. - Le nom du joueur ou de la joueuse et/ou celui de la structure représentée (ville, comité, ligue ou territoire) pourra figurer au dos du polo ou sur les manches.		
Point particulier : Le port des polos et tenues de l'équipe de France, ainsi que l'utilisation ou l'affichage de la dénomination « France » en référence à la nation, sur les polos ou tenues, ne sont pas autorisés.		
Description des modèles de chaussures autorisées	Chaussures basses de ville (exemples : Richelieu, Derbies, mocassins)	Exigences : - Couleur unie. - Modèle fermé - Chaussures propres - Semelle avec talon* ou plate de couleur noire ou assorties à la chaussure
	Chaussures basses de type casual de type sneakers ou tennis	
Tolérances : - Logo de marque discret ou de la même couleur que la chaussure - Lacets noirs, de la couleur de la chaussure ou assortis à la tenue		
Description des modèles de pantalons autorisés	Pantalon de ville droit, longueur des jambes couvrant les chevilles.	Les pantalons de costume à bouton ou cordelette, les chinos et les velours côtelés sont autorisés

11.DISCIPLINE

Se reporter au règlement intérieur de la FFB (titre III) et au règlement disciplinaire de la FFB applicable aux compétitions toutes catégories.

12.ARBITRAGE

L'arbitrage est sous la supervision d'un juge arbitre.

L'arbitrage se fait généralement en auto-arbitrage, et en cas de litige, les joueurs peuvent demander l'intervention d'un arbitre ou d'un joueur expérimenté.

13.COORDONNEES UTILES

Présidente de la Commission Snooker et Responsable sportif snooker - LBNA

Sylvie COUDERC Mail : snooker.lbna@gmail.com Tel : 06 85 33 58 89

Toutes les modifications du code sportif fédéral seront répercutées s'il y a lieu sur le code sportif de la Ligue de Billard Nouvelle Aquitaine.